



## URGENT COMMUNIQUE DE PRESSE

### ***Loi Travail : l'UFIC-UNSA appelle à la mobilisation contre les mesures injustes des ordonnances***

**Bagnolet, le 19 septembre 2017** – l'Union Fédérale UNSA Industrie & Construction considère que cette énième réforme du droit du travail est extrêmement néfaste, et appelle ses adhérents et sympathisants à se mobiliser et à se joindre, s'ils le souhaitent, aux différentes manifestations prévues par les organisations syndicalistes réformistes.

Les textes des ordonnances sont porteurs d'une régression sociale sans précédent, préjudiciable à tous les salariés, actuels et futurs, avec notamment :

- La précarisation de l'emploi avec l'extension du CDI de chantier à tous les secteurs de l'économie ;
- La facilitation du licenciement : avec la barémisation des dommages et intérêts pour un licenciement jugé abusif par le Conseil de Prud'hommes, la réduction des délais de recours auprès du Conseil de Prudhommes, la limitation au territoire national de l'évaluation par le juge des motifs économiques d'un licenciement ;
- L'affaiblissement des instances de représentation du personnel avec la suppression des Délégués du Personnel créés en 1936, ou bien encore celle du CHS-CT né en 1947, instance en charge de veiller au respect par l'employeur de ses obligations en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail envers ses salariés.

**Ainsi, l'essentiel de ces mesures en instaurant plus de flexibilité et moins de sécurité va fragiliser les salariés actuels et futurs, remettre en cause plusieurs de leurs droits individuels et collectifs, sans pour autant favoriser les créations d'emploi ni diminuer le chômage !**

Le dialogue social est une réalité de notre pays, il ne sera pas renforcé par ces réformes. Dans les entreprises, celles-ci vont affaiblir les organisations syndicales qui n'auront plus les moyens de représenter et défendre les salariés.

L'UNSA Industrie & Construction appelle à une mobilisation unitaire pour peser sur l'écriture des décrets d'application afin qu'ils permettent un rééquilibrage de ces ordonnances, et afin d'instaurer un rapport de force utile aux prochaines étapes annoncées : réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites, réforme de l'assurance maladie.

Guillaume Trichard, Secrétaire Général de l'UFIC-UNSA déclare : *« La large intersyndicale constituée au sein de la Fonction Publique doit montrer le chemin, sur le plan interprofessionnel, à toutes les organisations syndicales afin qu'elles constituent la plateforme commune de revendications permettant l'unité syndicale nécessaire au rééquilibrage des ordonnances. »*

#### **Contacts**

Guillaume TRICHARD

06 50 425 425

[sg@unsa-industrie.org](mailto:sg@unsa-industrie.org)